GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **MOTION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	**Date**	**Heure**	**Numéro**	**Département(s)**
	08.03.2023		**23.182**	**DSRS**
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Commission Santé	**Lié à** (facultatif) **:** **ad 22.021**

Titre : Vers une plus grande synergie des dispositifs d'orientation sanitaires et sociaux en faveur des personnes fragilisées

Contenu :

Le Conseil d'État est prié de dresser un bilan de la mise en œuvre des dispositifs d'orientation liés à l'application de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA) et de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom), avec un inventaire des possibilités de rapprochement ou des synergies entre ces deux dispositifs. Il est en particulier chargé d'étudier l'opportunité d'une fusion des organismes neuchâtelois s'occupant de l'orientation des personnes fragilisées si celle-ci permet d'améliorer l'efficience et la réponse aux besoins spécifiques des populations concernées. L'étude portera également sur la question de l'indépendance des organismes d'orientation, respectivement de la compatibilité de leur rôle d'organisme d'orientation et de prestataire éventuel.

Développement (obligatoire) **:**

En adoptant la LIncA et la LASDom, le Grand Conseil a exprimé la volonté de mettre en avant l'inclusion des personnes en situation de handicap et de ne pas faire de l'âge un critère déterminant pour l'accès à certaines prestations. Il s'agit donc d'éviter la création d'obstacles contraires aux buts de ces lois. Actuellement, deux dispositifs existent en matière d'orientation : Jura et Neuchâtel orientent les adultes handicapés (JUNORAH) et l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS). Ainsi, dans la perspective de favoriser l'accès à l'ensemble des prestations des domaines santé-social à toutes les personnes fragilisées, le Conseil d'État est invité à faciliter la plus grande complémentarité possible entre ces deux secteurs et à envisager tous les regroupements ou les synergies qui permettront une plus grande efficience. En particulier, il est invité à envisager la réunion des deux organismes d'orientation pour offrir aux Neuchâteloises et Neuchâtelois un seul portail d'entrée pour solliciter conseils et soutien, à l'instar du Guichet unique pour les aspects administratifs. La coordination des planifications sera aussi encouragée.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Brigitte Neuhaus, présidente de la commission

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**